



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160627-DEL038-16-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

DELIBERATION N° DEL038-16

L'an deux mille seize, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 21 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à J. FABBRO, en date du 27 juin 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN, en date du 23 juin 2016)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à P. VERRI, en date du 27 juin 2016)
M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND, en date du 27 juin 2016)
M. BAH Rahim (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 27 juin 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à C. TISON, en date du 27 juin 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à C. SERGENT, en date du 27 juin 2016)

Absents excusés :

M. Yann BOUCLIER

M. JACQUES FABBRO A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Programme de Réussite Educative (P.R.E.) – Financement 2016.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) de Réussite Éducative qui réunit onze des communes de la Métropole, la Métro et l'État, a accordé, par délibération du conseil d'administration du 12 mai 2016, une participation financière à la commune de Gières pour les actions labellisées P.R.E. d'un montant total de **8000 € répartie comme suit :**

- Equipe Pluridisciplinaire de Soutien mettant en œuvre des parcours personnalisés : **4000 €**
- Accompagnement et soutien renforcé et personnalisé de l'enfant : **4000 €**

Ces actions sont menées durant l'année 2016. Elles font l'objet d'un bilan financier et qualitatif, en amont de la prochaine programmation du P.R.E..

Tel que décidé lors du conseil d'administration du G.I.P. du 12 mai 2016, la participation financière aux actions labellisées P.R.E. par le G.I.P. sera versée sur le compte de la commune en deux fois : 70 % à la signature de la convention financière et 30 % à réception du bilan financier prévisionnel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'inscrire le montant de la participation financière accordée par le G.I.P. à la commune de Gières au chapitre des recettes du budget 2016 et d'inscrire simultanément ce montant au chapitre 012 « charges du personnel » et 011 « charges à caractère général »,
- de signer la convention financière avec le G.I.P. relative aux recettes.

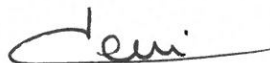
Conclusions :

la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 27 juin 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.